



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

—
Collégiale Saint-Just

Numéro 166 – Janvier 2024 – 1 euro



A LA SUITE DES MAGES

En ce temps de l'Épiphanie, considérons quelques instants, si vous le voulez bien, ces mages, venus d'Orient, et que l'Évangile nous décrit : ne sont-ils pas un exemple pour nous autres, qui désirons encore et toujours découvrir Notre-Seigneur Jésus-Christ comme notre Sauveur, et qui aspirons à ce qu'il transforme notre vie ? En effet, tout chrétien doit pour cela, à l'instar des mages, se mettre en route, l'adorer, et enfin rentrer chez lui.

Se mettre en route.

Ceux qui ont à venir de loin font (c'est l'évidence même) plus de chemin que ceux qui sont déjà sur les lieux : c'est la différence entre les mages, ces païens de

l'Extrême-Orient, qui n'attendaient rien de précis mais qui se sont mis en marche à la suite de l'étoile, et le peuple juif qui attendait un Messie très précis, trop précis, si bien qu'il n'a pas voulu le reconnaître en cet enfant né pourtant chez lui... Ainsi en est-il aussi parfois des nouveaux convertis, qui bousculent sans façon les « vieux chrétiens » trop installés.



Pour tous en effet, il est nécessaire de se mettre en route pour découvrir (ou redécouvrir) le Christ : comme Abraham, comme les mages, il faut quitter son Orient natal, pour répondre à l'appel de Dieu. Et il y a là un paradoxe étonnant : on part, parce que Dieu est déjà intervenu pour nous appeler : la grâce est là avant qu'on aille la chercher, et pourtant, il faut partir tout de même : c'est petit à petit que celui qui a tout demandé manifeste ce qu'il a déjà donné ; et puis, la marche augmente le désir : gare à nous, si nous piétons ! Car le désir s'asphyxie lorsque nous ne cherchons plus...

Adorer.

Les mages ne viennent que pour cela : adorer « le roi des juifs qui vient de naître ». Pour eux comme pour nous, l'adoration doit être le seul but dans notre recherche de Dieu.

Mais attention, si l'adoration est notre but, elle n'est pas notre fait : elle est elle aussi un effet de la grâce : c'est l'étoile qui désigne l'enfant à l'adoration des mages, c'est la grâce qui nous conduit à l'adoration, une grâce reçue à notre baptême, et qui nous a établis adorateurs par état, si bien que l'adoration devient une des conditions de la joie du chrétien, comme l'étoile fut la joie des mages lorsqu'ils la retrouvèrent à Bethléem.

L'attitude des mages est aussi un modèle pour notre prière : délaissant tout, ils entrent et se prosternent : ils ne s'occupent que de l'Enfant-Dieu et non d'eux-mêmes. Même leurs cadeaux le manifestent : ils ne leur ressemblent pas à eux,

mais célèbrent le destin de Jésus : sa royauté (l'or), sa divinité (l'encens), sa passion et sa mort rédemptrices (la myrrhe). Nous aussi, lorsque nous prions, ayons à cœur, pour commencer, de nous décharger de tout, et surtout de nous-mêmes : occupons-nous de Dieu, racontons-lui sa vie, et non toujours et seulement la nôtre : c'est ainsi que nous trouverons la vraie joie chrétienne, et non une fragile et trompeuse sérénité humaine, où tout est censé s'apaiser par l'effacement des contours et des difficultés : cela relève des philosophies extrême-orientales, centrées sur l'égo, pas du christianisme, centré sur Notre-Seigneur Jésus-Christ ...

Rentrer chez soi.

Les mages rentrent « dans leur pays ». L'Évangile ne nous dit pas ce qu'ils y font ensuite : parlent-ils de ce qu'ils ont vu, ou restent-ils dans un silence contemplatif ? On ne nous le dit pas, comme si leur avenir n'avait au fond pas d'importance. En revanche, ils prennent « une autre route », selon l'avertissement de l'ange : une autre route : sans doute est-elle moins facile que la première.

Pour nous non plus, lorsque nous rencontrons de nouveau le Christ, plus rien ne peut être comme avant ; et la route n'est pas plus facile : quiconque adore le seul vrai Dieu doit s'attendre à partager les tribulations du « signe en proie à la contradiction » prophétisé par Siméon. Cet aspect là aussi, il ne faut pas se leurrer, appartient au mystère de Noël et du christianisme : ce n'est pas seulement la fête des enfants et de la paix universelle.

Mais de nouveau la grâce est là, et cette fois-ci, au plus intime de nous-mêmes, en notre âme renouvelée par le contact intime avec son Sauveur, dans les sacrements, la prière et la pénitence : et elle rayonne autour de nous, utilisant nos dispositions et notre zèle pour gagner notre entourage à la vérité.

Aussi, mes bien chers frères, mettons-nous en marche, à la recherche de Dieu, pour l'adorer « en esprit et en vérité », et rentrons chez nous y porter la présence de Notre-Seigneur, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des hommes.

LA CRECHE DE NOËL



Autour de la crèche, la nature déploie ses beautés hivernales. Un arbre se dresse, sans feuille, mais cependant plein de promesses. Et déjà des oiseaux le peuplent, qui viennent y faire leurs nids. C'est le grain de sénévé, la petite graine de la foi qui a grandi et remplit l'espace jusqu'à devenir le refuge des oiseaux du ciel ; c'est déjà l'Eglise qui accueille ses enfants sauvés par Celui qui est là, le Sauveur d'Israël, cet Enfant couché dans du foin.

Près de l'arbre coule une eau limpide dans une jolie petite fontaine, eau qui semble sortir de la terre comme au premier matin de la création. Elle symbolise peut-être cette pureté d'intention, cette fraîcheur de l'âme qui cherche à retrouver son Sauveur dans la grâce renouvelée par les sacrements.

Ce n'est pas une roche qui abrite la Sainte Famille, mais une cabane en bois, enfouie sous la verdure : n'est-ce pas déjà le bois de la Croix, discrètement présent – car c'est pour mourir que le Fils de l'homme s'est incarné afin de donner la Vie ? Dans la crèche, une corbeille d'épis de blé et quelques petits pains rappellent comment cette vie toute nouvelle, par le génie de la charité, a inventé le moyen de perpétuer la Vie par l'Eucharistie.

Partout un tapis de la belle mousse de nos sous-bois réjouit l'œil et suggère

l'abondance promise en même temps que le règne de la Paix dont ce petit Enfant est le Prince.

L'endroit n'est pas désert, nous y retrouvons quelques figurines : les animaux d'abord, moutons et chèvre. Le lionceau et le loup n'ont pas paru, et pourtant, en ces jours bénis, ils auraient leur place dans ce petit coin de paradis ! « *Le loup habitera avec l'agneau, et la panthère se couchera avec le chevreau ; le veau, le lionceau, et le bétail qu'on engraisse, seront ensemble, et un petit enfant les conduira* ». (Isaïe, 11, 5) Mouton, chèvre, âne et bœuf regardent la scène avec simplicité. Ils apportent leur douceur et leur existence, tout simplement. C'est leur façon de remercier leur Créateur

Deux bergers les accompagnent. L'un d'eux porte une brebis sur ses épaules, annonçant par là ce que sera cet Enfant, le bon Pasteur qui connaît ses brebis et n'hésite pas à donner sa vie pour le salut de l'une d'entre elles ! Le second berger porte du fromage, ou du lait caillé ! Ce n'est pas grand 'chose, mais qu'importe au Roi du monde, au Tout-Puissant ? Ce qu'Il regarde, c'est le cœur, la générosité qui sait donner même de son nécessaire. Les bergers ne sont pas encore dans la crèche. Entreront-ils ? Pleins de respect, ils comprennent qu'un mystère enveloppe ce tableau annoncé par les anges : ils se taisent et contemplent.

Au-dessus de l'étable, un ange déploie sa banderole sur laquelle est inscrit ce que les bergers ont entendu dans la campagne : c'est tout le Ciel qui s'unit au mystère de cette nuit brillante : « Gloria in excelsis Deo ». Des milliers d'étoiles scintillent au firmament : elles symbolisent la Lumière qui naît pour éclairer le monde. Le « *Christ est l'étoile qui s'est levée pour nous. Il allume lui-même la lumière qui fait alors des hommes des étoiles montrant la route vers Lui.* » C^{al} Ratzinger *La nuit de Noël (Méditations)* et encore : « *La lumière n'est pas faite pour être mise sous le boisseau mais sur le lampadaire [...] Le Seigneur ne nous est pas donné comme objet de nos sentiments ; le Christ nous est donné pour que nous le donnions aux autres* ». Benoit XVI *Homélies de Noël*.

Nous ne valons, certes, pas mieux que le berger, mais nous connaissons le mystère et nous osons entrer auprès de la Vierge Marie, saint Joseph et l'Enfant

Jésus. Comme ses parents, étonnés et bienheureux, nous nous prosternons dans une attitude d'adoration : c'est notre être tout entier qui reconnaît Celui que le monde attend depuis le péché d'Adam. Le silence nous saisit, celui qui « enveloppait les êtres » quand « la nuit était au milieu de sa course » Sagesse, 18, 14. Le silence nous reconstruit parce qu'il nous permet de nous unir à Dieu pour le donner aux hommes.

Saint Joseph attire nos regards. Il est celui qui est au service de plus saint que lui et pourtant le chef de la Sainte famille. Il est celui qui médite dans le silence sans s'insurger contre ce qu'il ne comprend pas car il se sait dans la maison du Très-Haut et contemple dans l'émerveillement ceux qui lui sont confiés. C'est dans ce noble sentiment d'admiration pour ceux qui l'entourent que Saint Joseph puise sa force et sa joie intérieure. Il n'a aucun mouvement de retour sur lui-même : il sert et il aime.

La Vierge Marie a tout préparé et, dans la confiance en Celui à qui elle a voué sa virginité « in partu et post partum », elle attend le miracle. Elle est là, tout simplement. Peut-être repasse-t-elle les paroles chantées devant sa cousine Élisabeth : « Le Seigneur fit pour moi des merveilles, Saint est son nom ; Il a jeté les yeux sur son humble servante. Tous les âges me diront bienheureuse ! » Près d'elle, un bouquet de fleurs blanches symbolise ce que la rosée du ciel a fait germer : la terre s'est ouverte et le Sauveur paraît. Au centre se dresse un lys, celui de la virginité de Marie. C'est la grâce des grâces. Sa virginité a fleuri en maternité. L'Enfant naît à minuit, et la Vierge Le contemple, il est sien ! Il est Celui qui a germé grâce à son acquiescement aux paroles de l'Ange. Dans ce tableau de Marie contemplant Jésus, dans ce cœur à cœur avec son « Premier-né » elle repasse les grâces dont elle a été comblée : sa préparation au Temple, son consentement dans la foi, sa reconnaissance éblouie au milieu des merveilles qui ont tissé sa vie. Par sa parole elle a accueilli le Verbe en son sein ! Son Magnificat certainement nourrit encore son âme !

Au fond de la crèche,
l'Esprit-Saint est là,
qui préside à la naissance
du Verbe Éternel de Dieu.

CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

DECEMBRE 2023

Dimanche 2 décembre :

La communauté répond à l'invitation de Monseigneur de Germy à venir prier pour la vie à la basilique de Fourvière devant le Saint Sacrement exposé.

Mardi 5 novembre :

Puisque le 6 tombe un mercredi cette année, le saint patron des enfants a pris de l'avance pour pouvoir visiter toutes les classes et récompenser les élèves méritants de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc.

Vendredi 8 décembre :

Notre Dame est à l'honneur en ce jour à Lyon. A Saint-Just, la Messe solennelle de l'Immaculée Conception a été célébrée à 17h puis nous sommes descendus à la primatiale pour le départ de la grande procession aux flambeaux vers Fourvière. A l'arrivée, la communauté de Saint-Just a pu renouveler sa consécration mariale.

Samedi 9 décembre :

Récollecion d'Avent pour les messieurs prêchée par l'abbé Pierre de Bodard.

Samedi 16 décembre :

Récollecion d'Avent pour les dames prêchée par l'abbé Joseph de Castelbajac.

Samedi 23 décembre :

La communauté achève de se préparer à accueillir son Rédempteur. Un grand ménage de l'église est organisé dans la matinée, ce sont les préparatifs matériels. Des permanences de confessions sont organisées toute la journée, ce sont les préparatifs spirituels.

Lundi 25 décembre :

Un sauveur nous est né ! La messe de minuit, éclairée à la bougie, nous fait partager la joie des bergers. Elle fut précédée d'une veillée alternant chants et

récitation du chapelet. La messe de l'aurore fut célébrée à 8h30 et la messe du jour à 10h. Cette journée si belle s'est achevée par le chant des vêpres à Saint-Just.

abbé Donatien Viot, fssp.



LA PERMISSION DU MAL

Évangile du II^{ème} dimanche de l'Avent : *Heureux celui pour qui je ne serai pas un sujet de scandale* (Mt 11, 6). Or le mal est un scandale, interrogeons donc le Bon Dieu Créateur !

Que veut dire « Dieu *permet* le mal ? »

Le mal est la privation d'un bien. Il devrait y avoir un bien, et ce bien manque, c'est un mal. C'est donc une faiblesse et une imperfection.

I) De façon générale (mal physique + moral) :

- Ce ne peut pas être « Dieu fait le mal » :

Dieu ne peut pas faire le mal, il ne peut pas priver d'existence ce qui doit être, il ne peut pas agir de façon imparfaite, sans quoi il ne serait plus Tout-puissant.

- Ce ne peut pas être « Dieu autorise le mal » :

Cela voudrait dire que Dieu se fait complice en donnant son accord, trouverait une bonté dans ce mal concret, cette absence serait bonne. Non c'est incompatible avec son Intelligence divine.

- Ce ne peut pas être « Dieu tolère le mal » :

La complicité au mal se ferait tout de même, car il trouverait aussi un certain bien à ce que ce mal se fasse.

- C'est Dieu qui veut *ne pas empêcher* un phénomène qui a son propre mouvement.

Dieu n'empêche pas ce phénomène qui aboutit à un mal. Dans son éternel instant, Dieu décide d'ajouter une perfection à ce non-être, à cette absence. Il veut ne pas empêcher, et ensuite il veut ajouter un bien supérieur à ce qui a été coupablement enlevé. On verra les objections ensuite.

II) Pour le mal moral (=le péché d'une créature libre)

St Thomas d'Aquin donne deux axiomes :

- 1- Dieu n'est en aucune façon (*nullo modo*) cause du mal moral, ni directement, ni indirectement.
- 2- La cause première du défaut de grâce vient de nous.

Le péché nous révolte contre Dieu. Dès le péché originel, on voit Adam et Ève se révolter contre Dieu : ils se cachent du Dieu qu'ils aimaient pourtant, et puis Adam accuse Ève (et Dieu par la même occasion) : C'est de la faute de *la femme que tu m'as donnée*.

Devant ce mauvais usage de la liberté humaine, Dieu répond par la Croix. La Croix permet seule de traverser les injustices : le terrible *Felix culpa*. Le péché a mérité un tel Sauveur, le Christ. Dieu répond en personne par sa présence aimante au scandale du mal moral, du péché.

III) Un mal pour un bien ?

« Si Dieu permet de ne pas empêcher un mal (une privation d'un bien), c'est pour donner un bien supérieur ».

Attention au mot « pour » : Dieu ne prend pas le mal dans le but de mettre un bien. Non non non. En fait comprenons : Dieu n'empêche pas, et puis Dieu ajoute un bien supérieur. Il résout le problème de cette privation par l'ajout d'un bien supérieur.

IV) Pourquoi... ?

« Si Dieu permet de ne pas empêcher un mal, c'est pour donner un bien supérieur ».

Ça c'est la théorie, très bien.

Mais nous cherchons souvent à trouver une explication à un mal concret auquel nous sommes confrontés. Or malheureusement on ne peut pas toujours

répondre à la question « Pourquoi **tel** mal ? », et on peut difficilement dire « il y a **tel** mal pour **tel** bien ». La foi *a posteriori* peut nous montrer le bien supérieur donné par Dieu dans **telle** épreuve, mais cela n'est pas donné à tout le monde, ni en toutes occasions. Et parfois on est aussi aveuglé.

Il faut rappeler que Dieu n'a pas *besoin* du mal pour faire le bien, mais la liberté humaine et le péché ont abîmé la création, Dieu laisse ce donné de liberté, et il en tire un bien supérieur qu'il propose à notre liberté.



V) Plaidoyer pour un vrai tribunal

Au tribunal de la souffrance et de l'incompréhension face au scandale du mal nous trouvons deux acteurs : Dieu et le mal. « Dieu aurait pu empêcher ! » dit-on, (maintenant nous savons ce que cela signifie), « on aurait pu s'en passer ! ».

Dieu devient l'acteur coupable de ce mal, de cette privation.

Rappelons que Dieu n'aime pas le mal, il est Celui qui a toutes les raisons de ne pas aimer le mal car il connaît tout et voit la destruction de sa création engendrée par le mal.

Dire que Dieu cause le mal c'est méconnaître ce qui a été dit précédemment : Dieu est incapable du mal, car c'est incompatible avec son être Tout-puissant. Tout comme un poisson ne peut pas vivre hors de l'eau, tout comme l'homme ne peut pas voler par ses propres forces, Dieu ne peut pas commettre le mal. Il en est incapable.

Proclamons donc l'innocence de Dieu.

Pour nous *prouver* son innocence, notre grand et bon Dieu s'est incarné, il se dit Agneau de Dieu, il assume notre fragilité humaine, se montre à nous à Noël en nourrisson (il n'attend pas ses 30 ans !), et au sommet de sa gloire humaine, il va mourir sur la Croix.

Où est le coupable alors ? Proclamons donc la culpabilité du péché !

La mort est entrée dans le monde par le péché (cf. Rm 5, 12), ou encore quand le Christ guérit un lépreux, il établit un lien entre le péché et le mal qui atteignait le pauvre homme : *Te voilà guéri ; ne pèche plus, de peur qu'il ne t'arrive quelque chose de pire* (Jn 5, 14).

La désobéissance d'Adam et Ève qui étaient les créatures têtes de la création visible a engendré le désordre dans le monde.

Plus le péché s'étend dans le monde, plus le mal progresse.

VI) Que faire ?

1- La Croix ?

L'union à la Croix de Jésus nous sauve. Vivre sa croix avec le Christ : seule cette communion d'amour où deux êtres sont réunis dans la souffrance permet de traverser l'épreuve. On touche alors à la toute-puissance de la grâce. Dans le tunnel sans s'en rendre compte elle nous porte, puisqu'on avance.

2- La réparation ?

Le mal abîme autour de nous, et le mal est objet de scandale, il fait perdre la foi, il est l'objection majeure des non-croyants (« Si Dieu existait il n'y aurait pas la mort des petits enfants, il n'y aurait pas de guerres »).

Le chrétien peut réparer réellement le mal commis par l'offrande quotidienne de ses croix et de ses joies. « Offrir en réparation » : « ouh là ! » ce n'est plus à la mode, étrangement, alors même que le mal se montre de plus en plus puissant.

La réparation des péchés personnels et des pécheurs est un des 4 buts de la prière. On offre pour ajouter du bien là où des hommes l'ont enlevé. Ainsi les chrétiens offrent certaines actions « en réparation » des péchés des gouvernants, ou du clergé, ou de sa famille... Cette pratique est essentielle au recul du mal et au triomphe du bien. Ce qui est important dans cette pratique c'est l'amour qui y est mis, la pitié de ceux atteints par le mal, et l'amour à réparer auprès de Dieu, d'ajouter comme Lui et avec Lui le bien au monde.

Conclusion :

Heureux celui pour qui je ne serai pas un sujet de scandale.

Nous nous retrouvons au cœur du combat : la révolte contre l'amour. Le triomphe du bien passe par nous : choisir l'amitié divine ou la haine éternelle. Soyons lucides, dans l'abandon à l'Amour infini : c'est la clé aussi pour être *Heureux !*

abbé Hubert Lion, fssp.



LE SACRIFICE

La question est celle de Caïn devant son frère. La haine monte dans son cœur : « Je vais le tuer ».

Pourquoi Caïn déteste-t-il autant son frère ? Car Dieu semble le préférer. Nous sommes quelques temps seulement après le péché originel. La première famille du monde a encore le souci d'aimer Dieu, de rechercher à vivre en union, en communion avec Lui. Voici qu'Abel a offert à Dieu le premier-né de son troupeau, les prémices, et que Caïn a offert des produits de son travail agricole, mais pas les prémices. Dieu a accepté ce qu'Abel a offert, mais a refusé d'accepter ce que Caïn a offert.

L'acceptation de l'offrande à Dieu, voici le cadre du premier meurtre, le deuxième péché relaté dans la Bible.

Offrir quelque chose à Dieu, n'est-ce pas ce qu'on appelle le sacrifice ?

Des animaux dans l'Ancien Testament, animaux et humains chez les païens de l'Antiquité, l'Agneau de Dieu dans le Nouveau Testament.

On sent que si un frère en est venu à assassiner son frère au nom du sacrifice, c'est que l'enjeu est immense.

Dégraissons notre regard sur le sacrifice, et comprenons ce que Caïn, Dieu, le Christ entendent derrière ce mot : sacrifice.

Nous étudions cette année la vertu de religion.

Nous avons compris ce qu'était la religion (un lien entre Dieu et nous), nous avons commencé à étudier les actes de cette vertu, c'est-à-dire les actes faits par l'homme pour Dieu directement : la prière, la dévotion, l'adoration.

Et dans le cadre de l'adoration, nous comprenons que c'est reconnaître la supériorité, l'excellence de Dieu, et la bonté de ses dons. Comme nous avons

aussi un corps, cette reconnaissance nous la matérialisons par « l'adoration » où notre corps pose des actions qui montrent à Dieu qu'on reconnaît sa grandeur, son amour...

Parmi ces actions où notre corps et notre âme montrent à Dieu notre reconnaissance, au sommet on trouve le sacrifice.

1- Le sacrifice en général

On a dit qu'on voulait montrer à Dieu, exprimer à Dieu, qu'on reconnaissait sa supériorité, son excellence, ses perfections.

1.1- Qu'est-ce qu'on appelle le sacrifice ?

Vous êtes en situation de dépendance vis-à-vis de quelqu'un, vous cherchez à lui montrer que vous acceptez cette situation, et même que cette situation vous rend heureux car vous appréciez dépendre de cette personne.

C'est dans ce contexte que se situe la sacrifice.



1.1.1- L'oblation

L'âme reconnaît la grandeur de Dieu. Elle s'offre amoureusement, intérieurement à Dieu, elle se réserve à Dieu comme à son Créateur et sa Fin béatifiante. Cette offrande intérieure est connaissance et amour de Dieu, elle est dévotion (volonté prompte), prière (connaissance).

L'offrande de l'âme à Dieu est appelée *oblation*. Toute offrande faite à Dieu en général est une *oblation*. Dans cette grande famille de l'oblation, on en trouve un sous-groupe, c'est là que se cache le sacrifice.

1.1.2- Le sacrifice

C'est une oblation, une offrande, faite à Dieu, mais offerte par un rite codifié. C'est une offrande codifiée (par Dieu ou les hommes). Le sacrifice est lié au rite. On s'offre, on offre « soi-même », et on montre cette offrande par des gestes, des paroles qui sont décidés par Dieu ou la communauté. Tout le monde est

d'accord pour se dire : quand on veut dire ça à Dieu, voici comment on le fait. Cela suppose qu'on se connaît (en tant qu'homme, et puis dans ce groupe en particulier).

De plus, dans l'oblation la chose offerte n'est pas changée ou atteinte dans son intégrité, elle est gardée telle quelle, pour servir.

En revanche, dans le sacrifice, la chose offerte est (au sens commun du mot) «sacrifiée», elle est « consommée » de quelque façon que ce soit.

1.2- Quels sont les éléments d'un sacrifice (dans l'histoire en général) ?

1.2.1- Il y a 4 acteurs :

- Le sacrifiant : c'est le commanditaire du sacrifice et qui reçoit en retour un bénéfice. C'est le bénéficiaire du sacrifice.
- Un sacrificateur : distinct ou non du sacrifiant, légitime pour cette tâche de sacrifier (le prêtre).
- Une réalité sacrifiée : c'est la victime du sacrifice.
- Le destinataire du sacrifice : esprit, ancêtre, divinité, parfois le roi lui-même, une réalité dans tous les cas supérieure au sacrifiant.

1.2.2- Il y a 3 actes :

- Offrir : c'est l'acte du sacrifiant.
- Sacrifier/changer rituellement l'état de la victime : c'est l'acte du sacrificateur.
- Accepter/agréer : c'est l'acte du destinataire du sacrifice. Le destinataire doit agréer, accepter le sacrifice.

1.2.3- Autres traits communs :

- Il y a toujours un changement d'état de la victime.
- Il faut aussi un rapport de vérité entre l'offrant et le destinataire (une relation qui existe et qui soit correctement mise en valeur) : n'importe qui n'offre pas à n'importe qui.

- C'est une reconnaissance symbolique d'une dépendance (pas forcément pour demander quelque chose) : c'est un hommage.
- Son but :
 - o instaurer ou restaurer une communion
 - o parfois expier et se libérer d'un mal.
- Le cadre : il y a toujours un lieu précis, des personnes choisies pour offrir, du matériel consacré à un usage sacré (et l'autel est la plupart du temps en pierre pour manifester la pérennité de la relation souhaitée avec Dieu).

1.3- Pourquoi sacrifier à Dieu est important ?

On constate que depuis les origines de l'homme il y a toujours eu une forme de sacrifice dans les sociétés. On pourrait se dire que cela fait partie de la nature humaine, d'un réflexe humain. Aujourd'hui nous ne voyons plus la nécessité car soit nous avons la foi chrétienne, soit nous sommes choqués par la souffrance animale et ne voyons pas en quoi égorger un agneau ferait plaisir à Dieu.

Pour répondre à cette question, allons chercher St Thomas d'Aquin à la rescousse. Quand il se demande « si tout le monde est tenu d'offrir des sacrifices ? », il répond à notre question « pourquoi faut-il sacrifier à Dieu ? ». Il distingue le sacrifice intérieur et extérieur.

On appelle le **sacrifice intérieur** le sacrifice principal, il est à la fois :

- Acte de religion : prière, dévotion
- Acte théologal : acte de foi, d'espérance et de charité : c'est ce qui anime sacrifice intérieur, c'est le fruit du sacrifice intérieur.

Ce sacrifice-là tout homme est tenu de l'offrir et très spécialement quand il participe au sacrifice extérieur. Vaine serait pour lui cette participation à l'action sacrée par excellence s'il n'en retirait pas le fruit d'offrir lui-même, personnellement, ce « sacrifice principal ».

Le **sacrifice extérieur** est quant à lui l'action rituelle qui fait partie d'un culte socialement organisé, il faut être habilité à l'offrir au nom de tous par une

désignation socialement reconnue. Cette organisation est variable tout comme la détermination des circonstances du sacrifice (lieu, temps, instruments, matière...).

Pourquoi offrir à Dieu un sacrifice donc ? Car en tant qu'homme nous sommes liés à lui qui nous a créés (qu'on le veuille ou non c'est objectif), et on reconnaît notre dépendance par l'offrande d'un sacrifice. Les marins reconnaissaient leur dépendance à Neptune ou Poséidon car ils se sentaient petits dans les tempêtes, en fait cette perception de leur dépendance à des causes bien plus grandes et fortes qu'eux était déjà un acte de sacrifice.

1.4- Le but du sacrifice :

1.4.1- Reconnaître Dieu comme Créateur, Maître de Vie

En offrant un sacrifice (avec les éléments précédemment mentionnés), l'homme montre à Dieu qu'il reconnaît son appartenance à Lui (la souveraineté ou le dominium de Dieu sur les choses). Dieu ayant tout créé, l'homme montre à Dieu qu'il reconnaît qu'Il est Créateur, Maître de la vie.

1.4.2- Entrer en communion avec Lui

Le sacrifice permet à l'homme d'exprimer sa communion, son union avec Dieu. Le fait de *manger* la victime (entièrement ou en partie) démontre que le sacrifiant exprime que la victime c'est lui, qu'il s'unit à elle. Et comme la victime est offerte à Dieu, elle est l'acteur de la communion entre Dieu et l'homme.

1.4.3- Parfois (donc pas tout le temps) : expier le péché

Par ailleurs, en second, le sacrifice peut être offert aussi en réparation pour le péché. On s'offre à Dieu pour se remettre sous sa coupe, là où le péché nous aura placé en révolte et plus ou moins loin de lui.

1.5- Mode d'emploi du sacrifice :

On reconnaît intérieurement notre dépendance vis-à-vis de Dieu Maître de la vie à qui nous appartenons. Pour lui montrer cette connaissance théorique, son

dominium sur nous, nous ne nous pouvons pas nous mettre à mort (ce serait du suicide qui est un mal très grave et en soi un péché grave).

On prend donc quelque chose qui va être réservée à Dieu pour nous représenter. Cette chose pour nous ressembler doit être du vivant (végétal ou animal).

On la met à part, on la réserve à Dieu, pour montrer notre disposition d'âme, et on exerce sur cette victime un rite d'offrande qui va parfois jusqu'à la destruction pour montrer que Dieu a le pouvoir sur la vie. L'holocauste est le type de sacrifice le plus noble car il consiste en la destruction totale de la victime par le feu, c'est un signe que Dieu est entièrement souverain sur la chose, donc sur nous.

2- Enquête sur le sacrifice à travers les époques :

2.1- Adam et Ève

Le sacrifice, le rite de reconnaissance chez Adam et Ève consiste à s'abstenir de consommer le fruit de la connaissance du bien et du mal. Sous le récit imagé de l'arbre, existe la réalité de l'épreuve. Concrètement on pense que c'était un sacrifice végétal (et pas animal car le sang représente la vie, et on ne fait pas couler le sang, c'est à Dieu qu'il appartient de rompre la vie).

On voit que c'est la question de la dépendance à Dieu qui est en jeu puisqu'Ève « craque », pèche, à la proposition démoniaque *vous serez comme des dieux* (Gn 3, 5). Être comme des dieux, c'est atteindre l'égalité avec Dieu, donc ne plus dépendre de lui.

Le sacrifice existe indépendamment du péché, il existe avant le péché originel, et il est le cadre de la Chute. C'est le sacrifice qui a été blessé, le lieu de la reconnaissance de la dépendance (= de l'amour qui est une dépendance).

Il n'est pas anodin que le Christ utilise le moyen du sacrifice pour nous sauver. Le sacrifice est le lien d'union au bien, et ce lien avait été blessé. Il fallait réparer le sacrifice pour retrouver l'union à Dieu.

2.2- Ancien Testament

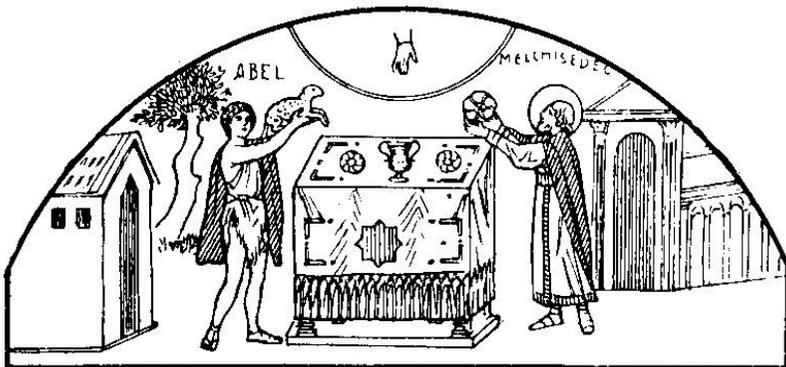
Il existe plusieurs sacrifices dans l'Ancien Testament.

2.2.1- Sacrifice pour rendre grâce :

(Noé à la sortie de l'Arche : *Noé sortit, lui et ses fils, sa femme et les femmes de ses fils. Toutes les bêtes, tous les reptiles et tous les oiseaux, tous les êtres qui se meuvent sur la terre, selon leurs espèces, sortirent de l'arche. Noé construisit un autel à Yahweh et, ayant pris de tous les animaux purs et de tous les oiseaux purs, il offrit des holocaustes sur l'autel. Yahweh sentit une odeur agréable[...].* (Gn 18, 21)

2.2.2- Sacrifice pour exprimer sa communion avec Dieu :

Le sacrifice de Melchisédech : *Melchisédech, roi de Salem, apporta du pain et du vin ; il était prêtre du Dieu Très-Haut. Il bénit Abram et dit : Béni soit Abram par le Dieu Très-Haut, qui a créé le ciel et la terre ! Béni soit le Dieu Très-Haut, qui a livré tes ennemis entre tes mains ! " Et Abram lui donna la dîme de tout.* (Gn 14, 18-20)



Le **sacrifice d'Abel** nous indique que c'est une chose spontanée, qui ne répond pas à une demande particulière de Dieu : *Adam connut Eve, sa femme; elle conçut et enfanta Caïn, et elle dit " j'ai acquis un homme avec le secours de Yahweh ! " Elle enfanta encore Abel, son frère. Abel fut pasteur de brebis, et Caïn était laboureur. Au bout de quelque temps, Caïn offrit des produits de la terre en oblation à Yahweh ; Abel, de son côté, offrit des premiers-nés de son troupeau et de leur graisse. Yahweh regarda Abel et son offrande ; mais il ne regarda pas Caïn et son offrande.* (Gn 4, 1-5)

2.2.3- Sacrifice pour demander le pardon des péchés :

Par exemple celui demandé par Dieu : *Tu offriras chaque jour un jeune taureau en sacrifice pour le péché, pour l'expiation ; tu ôteras de l'autel le péché par cette expiation, et tu l'oindras pour le consacrer.* (Ex 29, 36)

2.2.4- Récapitulatif :

A chaque fois, on voit que le sacrifice est un acte extérieur animé d'une action intérieure.

C'est quelque chose de naturel à l'homme qui rapidement devient codifié par Dieu, signe que cela est précieux à ses yeux. Contre ceux qui disent que Dieu ne s'intéresse pas aux rites, il en parle énormément au début de la Bible...

Le sacrifice a toujours pour but d'exprimer une communion avec Dieu.

2.3- Monde antique

Le sacrifice est naturel à l'homme. L'homme est profondément *religiosus*, religieux. Il vit en harmonie ou tente de l'être avec des puissances supérieures à lui. Il exprime sa dépendance à ces puissances par des sacrifices (destruction de végétal, d'animaux, d'humains).

Sans la Révélation (=révélation que Dieu fait aux hommes par des médiateurs pour expliquer qui il est...), les religions païennes ont honoré l'intuition humaine de sacrifier, mais ont fait commettre des horreurs sur les moyens (sacrifices humains, orgies sacrées).

Dieu rappela d'ailleurs dans les 10 Commandements qu'il était un Dieu unique... Autant commencer par le commencement.

2.4- Nouveau Testament

Nous ne parlerons pas de la Messe. Mais du Sacrifice du Christ, et du nôtre en conséquence.

Le Christ semble ne plus aimer les sacrifices. Il répond aux pharisiens : *Or, je vous dis qu'il y a ici quelqu'un plus grand que le temple. Si vous compreniez cette parole: "Je veux la miséricorde, et non le sacrifice", vous n'auriez jamais condamné des*

innocents. (Mt 12, 6-7). Il révèle sa divinité, son souci de sauver les hommes : *Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu* (Lc 19, 10).

Le moyen de réaliser ce sauvetage de l'humanité, c'est le sacrifice. Voyons comment.

Il offre sa vie, son intérieur : *Et Jésus s'écria d'une voix forte: "Père, je remets mon esprit entre vos mains."* (Lc 23, 46). Cette offrande passe par sa mort.

Le Christ est la victime, l'offrant, le sacrificateur principal (le sacrificateur secondaire ce sont les bourreaux juifs et romains) : *[ma vie] personne ne me la ravit, mais je la donne de moi-même* (Jn 10, 18).

On dit même que le Christ est l'autel sur lequel a lieu son propre sacrifice car son Sang a coulé sur son corps.

Le Christ vient sauver l'humanité en sauvant le moyen de nous unir à lui : il vient sauver le sacrifice.

A l'agonie, il demande : *Père, que votre volonté soit faite.* Et il va rendre possible cette réunion des volontés. L'homme pourra re-vivre avec Dieu, en union avec lui.

Les grâces de l'Ancien Testament, les sacrifices passés avaient été délivrés et acceptés par Dieu en anticipation du sacrifice du Christ.

3- Le sacrifice aujourd'hui ? qu'est-ce qui est offert, et à qui ?

3.1- Chez les païens de notre monde

Notre monde cherche des idoles. Il y a des lieux modernes d'adoration, où l'on reconnaît une supériorité. Le bien-être est devenu la nouvelle idole pour laquelle on peut tout sacrifier, y compris le bon sens. Au nom du bien-être on peut pratiquer IVG, euthanasie, changement de genre...

Le sacrifice n'est pas périmé, au contraire. La quête d'absolu, de reconnaître un principe supérieur à soi est toujours d'actualité.

3.2- Le sacrifice chez Juifs et Musulmans :

Les Juifs n'ont plus le Temple, donc plus de sacrifices rituels. Leur histoire montre qu'ils sont persécutés, ils deviennent le peuple victime du mal. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale ils appellent le massacre des leurs *l'Holocauste*, c'est un terme religieux, sacrificiel où la victime est entièrement détruite. C'est aussi le sacrifice le plus agréable à Dieu car on y exprime notre dépendance radicale à lui. Ce terme d'holocauste pour désigner cette partie de l'histoire est important à leurs yeux car il a une connotation sacrificielle.

Les Musulmans ont conservé un sacrifice annuel, l'Aïd, le sacrifice d'un mouton, pour exprimer à l'issue du pèlerinage à la Mecque la « proximité » avec Allah. C'est en mémoire du sacrifice d'Abraham.

3.3- Chez nous :

Nous sommes rachetés par le Christ.

Nous avons le moyen d'entrer en union avec Dieu la quête de notre vie.

Dieu a lui-même rétabli le moyen d'entrer en communion avec lui.

Il y a le sacrifice du Christ.

En sacrifiant « nous-mêmes » **en union** avec la victime parfaite, Dieu accepte notre sacrifice, accepte nous-mêmes.

Nous exprimons notre dépendance, notre reconnaissance, notre contrition, par l'offrande publique du sacrifice du Christ.

A la communion, nous recevons la Victime, nous nous faisons son égal car nous nous offrons, et nous nous faisons comme notre Ami, victime d'amour. Alors le Père nous divinise, nous communique la grâce.

Le sacrifice est au cœur de notre foi. Nous verrons le cadre de la Messe une prochaine fois, lieu de la communion d'amour.

abbé Hubert Lion, fssp.



ORDO LITURGIQUE

JANVIER 2024

Lundi 1^{er} janvier : Octave de la Nativité, 1^{ère} classe, Blanc

Mardi 2 janvier : Fête du Saint Nom de Jésus, 2^{ème} classe, Blanc

Mercredi 3 janvier : Sainte Geneviève, vierge, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 4 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Vendredi 5 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Samedi 6 janvier : Épiphanie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1^{ère} classe, Blanc

Dimanche 7 janvier

Fête de la Sainte Famille - Solennité obligatoire de l'Épiphanie, 1^{ère} classe, Blanc

Lundi 8 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Mardi 9 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Mercredi 10 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Jeudi 11 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Vendredi 12 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Samedi 13 janvier : Commémoration du Baptême de Notre-Seigneur, 2^{ème} classe, Blanc

Dimanche 14 janvier

2^{ème} dimanche après l'Épiphanie, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 15 janvier : Saint Paul Ermite, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Mardi 16 janvier : Saint Marcel I^{er}, pape et martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Mercredi 17 janvier : Saint Antoine, abbé, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 18 janvier : de la férie, 4^{ème} classe, Vert

Samedi 20 janvier : Saint Fabien, pape et martyr et Saint Sébastien, martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Dimanche 21 janvier

3^{ème} dimanche après l'Épiphanie, 2^{ème} classe, Vert

Lundi 22 janvier : Saint Vincent et Saint Anastase, martyrs, 3^{ème} classe, Rouge

Mardi 23 janvier : Saint Raymond de Peñafort, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 24 janvier : Saint Timothée, évêque et martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Jeudi 25 janvier : Conversion de Saint Paul, 3^{ème} classe, Blanc

Vendredi 26 janvier : Saint Polycarpe, évêque et martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Samedi 27 janvier : Saint Jean Chrysostome, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 28 janvier

Dimanche de la Septuagésime, 2^{ème} classe, Violet

Lundi 29 janvier : Saint François de Sales, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Mardi 30 janvier : Sainte Martine, vierge et martyre, 3^{ème} classe, Rouge

Mercredi 31 janvier : Saint Jean Bosco, confesseur, 3^{ème} classe, Blanc

Jeudi 1^{er} février : Saint Ignace, évêque et martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Vendredi 2 février : Purification de la Sainte Vierge Marie, 2^{ème} classe Blanc

Samedi 3 février : Saint Lupicin, évêque de Lyon, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 4 février

Dimanche de la Sexagésime, 2^{ème} classe, Violet

L'IMAGE CHRETIENNE

PARTIE 1

4

Nous allons parcourir durant plusieurs articles le statut de l'image figurée dans l'Eglise, image peinte ou sculptée, représentation du Christ, de la Vierge et des saints. Aujourd'hui nous sommes entourés par des religions qui refusent toute représentation. Pas d'image religieuse chez les musulmans, pas non plus chez les israélites. Pas d'image chez certains chrétiens luthériens et chez tous les calvinistes.

Au contraire de cela, quelle est donc la raison d'être de cette importance des images chez les catholiques (comme chez les orthodoxes)? C'est ce que nous allons essayer de voir dans cette série d'articles. La question des images peut certes sembler secondaire aujourd'hui (n'y a-t-il pas plus urgent que de s'interroger en effet sur la légitimité des productions artistiques figuratives, alors que notre monde doit affronter des questions qui concernent la mission, la place de l'Eglise Catholique dans le monde, la diffusion et la pureté de la Foi face à un relativisme omniprésent?)

Cela est vrai, mais un examen rapide de l'histoire de l'Eglise nous montre qu'il n'en a pas toujours été ainsi et que la question des images a agité bien des siècles et des théologiens, et même comme nous le verrons a été à l'origine de bien des combats. Peut-être que la décadence de l'art chrétien (et même sa quasi-disparition, ou au moins le fait qu'il soit devenu parfaitement confidentiel) s'explique par ce désintérêt théorique pour l'image dans l'Eglise d'aujourd'hui.

L'époque où le pape Jules II convoquait au Vatican celui qu'il estimait être le plus grand peintre de sa génération (Michel-Ange) pour travailler pendant plusieurs années sur ce qui reste l'un des chefs d'œuvre de l'art chrétien (la



chapelle Sixtine) semble aujourd'hui parfaitement exotique. Mais il fut une époque où dans l'Eglise la question des images, de leur légitimité même, était centrale parce que la question des images a un rapport étroit avec la question de l'Incarnation, qui est un dogme essentiel du christianisme.

Nous verrons cela en parcourant le cours de l'histoire de l'Eglise, mais nous pouvons d'ores et déjà intégrer cette idée première: la légitimité de l'iconographie chrétienne ne doit pas être conçue comme accessoire ou décorative. Elle peut et doit au contraire être reliée au dogme central de notre Foi. Ce décret du 2^e concile de Nicée en 787 le rappelle : *D'une façon presque égale au signe de la croix (...) les vénérables et saintes images sont consacrées, celles faites de couleurs, de mosaïques et de toute matière appropriée, dans les saintes églises de Dieu, sur les vases et les vêtements sacrés, sur les murs et les planches, dans les maisons et les rues, aussi bien l'icône de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu et Sauveur, que celle de Notre-Dame immaculée (...) celles des honorables anges et de tous les hommes saints et sanctifiés (...) au moyen de l'impression dans l'icône (...) ceux qui regardent les icônes sont conduits vers le souvenir et le désir des prototypes.*

Aujourd'hui nous sommes dans l'introduction à cette question et il nous faut regarder attentivement ce qui est dit des images dans l'Ancien Testament : souvenons-nous que cette question est présente dans le décalogue et ne peut donc pas être accessoire. Citons simplement deux passages essentiels, l'un en Exode 20, 4 dans le décalogue justement : *tu ne te feras aucune image sculptée, rien qui ressemble à ce qui est dans les cieux là-haut, ou sur la terre ici-bas ou dans les eaux au-dessous de la terre ;* complétée par ce verset du même livre (20, 5. Toute la tradition catholique lit ensemble ces 2 versets) *tu ne te prosterner pas devant ces images car je suis un Dieu jaloux.*

Et puis il y a au livre du deutéronome 5, 8 :

Tu ne te feras point d'image taillée, de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Il est donc défendu au peuple d'Israël de faire des images et de se prosterner devant.

Disons une chose encore qui aura une importance déterminante dans la querelle iconoclaste qui trouve sa résolution dogmatique dans le 2^e concile de Nicée que nous avons déjà cité : avant le Christ, avant l'incarnation du fils de

Dieu, il était pour ainsi dire logique de ne donner aucune image de la divinité car Dieu n'avait en quelque sorte pas pris de visage. Il était ce Dieu inconnaissable, invisible, sans corps et sans apparence, et il est logique que ceux qui sont dans le judaïsme comme ceux qui sont dans l'islam (d'ailleurs totalement imperméables à la notion d'Incarnation) demeurent dans cet interdit vétérotestamentaire.

Autre est la question des protestants qui pour la plus grande partie sont dans une religion aniconique c'est-à-dire sans image, mais j'y reviendrai dans un article ultérieur. Enfin il faut noter et c'est fondamental, dans cette première introduction qui concerne l'Ancien Testament, que même dans la Bible on note des exceptions à cette règle énoncée dans l'Exode et le Deutéronome. Le cas des deux chérubins de l'arche d'alliance est significatif : Dieu lui-même commande de faire des images comme on peut le lire dans l'exode 25, 18 : *Tu feras deux chérubins d'or, tu les feras d'or battu, aux deux extrémités du propitiatoire.*

Ces exceptions existent également dans les vestiges mis à jour par l'archéologie, qui montrent qu'à certaines époques et dans certains milieux géographiques il a existé avant l'ère chrétienne des synagogues ornées de décors végétaux ou animaux ; ceci tend à nous montrer que l'interdit formulé par le décalogue concerne d'abord l'idolâtrie : il faut se détourner des faux dieux, et comme les faux cultes environnant les Hébreux prenaient très souvent la forme de vénération pour des objets sculptés (l'épisode du veau d'or l'illustre très bien) Dieu défend les images pour éviter aux hommes de se tourner vers les idoles.

Retenons donc une chose qui est essentielle pour comprendre la position de l'Église qui n'est en rien contraire à la formulation du décalogue : le peuple d'Israël est mis en garde contre la tentation de l'idolâtrie et cela découle du premier commandement : *Tu n'auras pas d'autre Dieu que moi.* L'interdiction des images sculptées n'est pas un autre commandement mais la conséquence de celui-ci. C'est ainsi que l'a compris Saint-Augustin et nous y reviendrons le mois prochain.

abbé Jean-Cyrille Sow, fssp.

REGARDS SUR LA VIE A SAINT-JUST

AUX XVII^{EME} ET XVIII^{EME} SIECLES

D'APRES LES REGISTRES PAROISSIAUX

PARTIE 3

Une population mobile et stable à la fois

L'origine

La provenance des mariés est très rarement indiquée. Nous pouvons supposer toutefois qu'un bon nombre d'entre eux provient de Saint-Just même et des paroisses voisines, surtout Saint-Irénée et Saint-Georges. Cependant le lieu de naissance est indiqué pour 165 hommes et 76 femmes. Les provinces les plus représentées sont le **Lyonnais** (49 hommes, 20 femmes) et le **Dauphiné** (18 hommes, 16 femmes), surtout le Bas-Dauphiné plus proche de Lyon que la partie montagnaise située plus au sud. Au-delà, sont mentionnés, en regardant vers le nord, le Beaujolais et le Mâconnais, vers l'est la Bresse, le Bugey, la Franche-Comté et la Savoie, vers l'ouest le Forez, vers le sud, le Velay et le Vivarais. Il est intéressant de remarquer que, parmi les hommes, un nombre non négligeable provient de l'Auvergne et du Limousin, provinces montagneuses plus éloignées, mais pourvoyeuses de main-d'œuvre pour les villes. À vrai dire, d'autres provenances, encore plus lointaines, apparaissent, mais plus rarement, jusqu'à la Provence, la Normandie, la Picardie ou la Flandre.

C'est à partir du **domicile des parents** des mariés que l'origine géographique peut être mieux connue (767 mentions pour les pères des mariés, 624 pour les pères des mariées). Nous remarquerons d'abord que les mariés sont aussi nombreux à avoir leur père mort que leur père vivant, tandis que leurs mères sont nettement plus nombreuses vivantes que mortes : cela confirme d'une part la plus grande longévité des femmes par rapport aux hommes, d'autre part le mariage à un âge relativement tardif. Certes les statistiques peuvent être un peu faussées par le fait que les mêmes provenances peuvent apparaître plusieurs fois, dès lors que plusieurs enfants d'une même famille peuvent se marier les uns après les autres, mais c'est bien le même horizon géographique que le

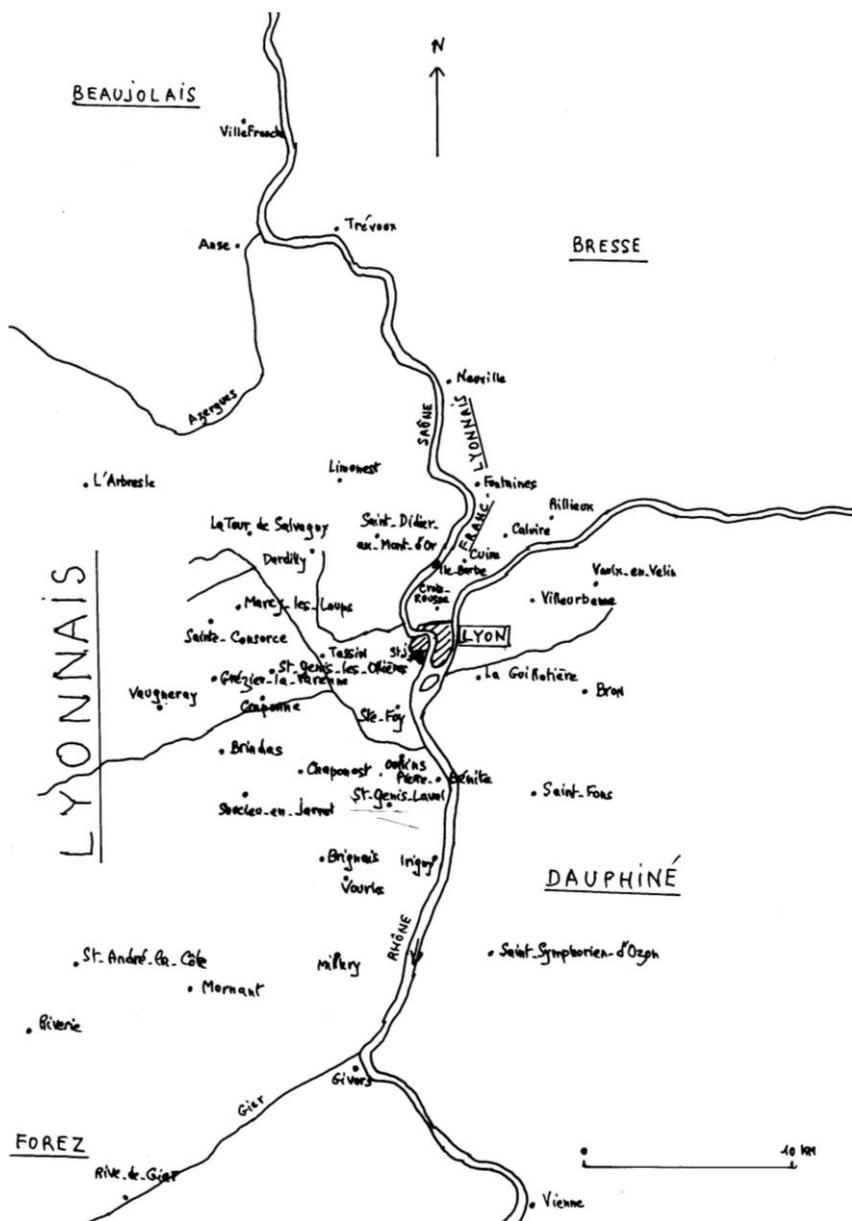
précédent, renforcé dans le cas du Lyonnais avec ses nombreux villages du plateau et des monts, dans le cas aussi du Dauphiné – il commence aux portes même de Lyon, puisque la Guillotière, Villeurbanne ou Vénissieux en font partie –, du Beaujolais, du Forez, du Bugey. Les localités du Franc-Lyonnais¹, lui aussi tout proche de Lyon, sont mentionnées un nombre significatif de fois.

Les mêmes provinces lointaines se retrouvent également, avec quelques adjonctions (Comtat Venaissin, alors possession pontificale, Gascogne, Bigorre, Marche, Bretagne, Anjou, Île-de-France...), jusqu'à l'étranger (Toscane, Suisse, Brabant et même l'Angleterre). Se mesure là la force d'attraction de Lyon, dont Saint-Just est à la fois une composante et une porte d'entrée. Les arrivants, surtout les plus jeunes, peuvent en effet migrer vers d'autres paroisses lyonnaises au gré des mariages ou des possibilités d'emploi. La mobilité professionnelle et la mobilité géographique peuvent ainsi aller de pair. Pour les *forains*, c'est-à-dire les gens venus du dehors, le mariage est un facteur et un révélateur de l'intégration.

Le domicile

L'indication du domicile des mariés n'est pas toujours donnée. Lorsqu'elle l'est, elle est parfois assortie de celle du temps écoulé depuis l'installation dans le territoire de la paroisse ou de celle de la distinction entre domicile de droit, qui coïncide avec celui des parents, et domicile de fait : se trouve ainsi confirmée l'importance des **migrations** au départ de tel ou tel village, de telle ou telle province, mais se révèle aussi l'**ancrage** dans le milieu lyonnais. Plus précisément, pour 1200 cas pour lesquels le domicile du marié est indiqué, 393, soit le tiers environ, concernent Saint-Just même, 430 environ, plus du tiers, les autres paroisses lyonnaises, au premier rang desquelles deux paroisses de la presqu'île, Saint-Nizier (109), ce qui n'a rien d'étonnant, car c'est la paroisse la plus peuplée de la ville, et Saint-Pierre-Saint-Saturnin (61), mais les proches voisines sont également bien représentées :

¹ Le Franc-Lyonnais est un petit pays situé au nord de Lyon sur la rive gauche de la Saône, relevant autrefois du duché de Savoie et doté d'autonomie administrative et de privilèges fiscaux. La Croix-Rousse, Cuire, Caluire, Fontaines, Neuville en font notamment partie.



Autour de Lyon : quelques-uns des lieux mentionnés dans les actes Saint-Irénée (87) et Saint-Georges (48). 208 mariés, le sixième environ, proviennent des villages du Lyonnais. Le reste se répartit entre les provinces

mentionnées plus haut avec la remarque réitérée que certaines localités, notamment dauphinoises, sont peu éloignées de Lyon.

En ce qui concerne les femmes, l'indication du domicile est moins fréquente : 671 mentions. C'est que, suivant la coutume - mais il n'y a pas d'obligation légale -, le mariage a lieu dans la paroisse de la mariée. Le rédacteur de l'acte considère probablement que la mention du domicile de la mariée est de ce fait superflue. Quand elle apparaît, Saint-Just l'emporte très nettement (505 occurrences), sur les autres paroisses lyonnaises, citées 109 fois seulement : parmi celles-ci, Saint-Nizier se détache, avec une présence significative aussi de Saint-Paul. 40 proviennent des paroisses du Lyonnais. Les autres mentions, aussi diverses que pour les hommes, sont néanmoins nettement marginales. Si on ajoute que, dans 216 cas, les deux conjoints sont de Saint-Just, on constate une certaine homogénéité, mais Saint-Just n'est pas un isolat démographique, où les mariages se tiendraient dans les limites de la paroisse, c'est un espace ouvert sur les autres quartiers de la ville et un espace d'accueil pour les nouveaux arrivants, avec une redistribution au profit des autres paroisses lyonnaises où sont domiciliés les maris.

Les actes de baptême sont beaucoup moins utiles à ce point de vue, car le baptême a lieu dans la paroisse où sont domiciliés les parents. Mais les pères peuvent venir d'ailleurs : il est fait mention par exemple d'un Suisse en 1676, d'un autre Suisse en 1722, d'un Génois en 1738, d'un Anglais en 1792.

Il existe toutefois des exceptions lorsque la naissance survient chez un membre de la famille auprès de laquelle la mère est venue s'installer temporairement, ou dans une auberge au hasard d'un déplacement, ou encore dans la maison des champs d'un propriétaire domicilié ailleurs. À quoi il faut ajouter les enfants abandonnés.

Si une part notable de la population de Saint-Just a ses origines sur place, elle a des attaches importantes avec nombre d'autres paroisses lyonnaises et surtout avec les villages des régions voisines. Une certaine homogénéité va de pair avec une large ouverture sur l'extérieur, du moins le plus proche, et une intégration dans l'espace lyonnais.

Formalités et solidarités

Les cérémonies du mariage et du baptême font l'objet de procédures répondant à des nécessités juridiques, administratives et religieuses à la fois. Les formalités qui les précèdent et les accompagnent révèlent l'importance des solidarités familiales, professionnelles, sociales et spirituelles.

En effet, par-delà les défauts de forme signalés plus haut, et quel que puisse être l'ordre dans lequel les éléments constitutifs des actes sont présentés, leur tenue obéit à des règles dont les rédacteurs sont conscients et qui imposent des mentions obligatoires : date, généralement au début, parfois au milieu, nom du baptisé, de ses parents, de ses parrain et marraine, nom des mariés, de leurs parents, des quatre témoins, nom du prêtre qui a célébré la cérémonie, signatures. À cela peuvent s'ajouter d'autres mentions, comme celles du contrat de mariage, du consentement du père des époux, de la publication ou de la dispense des bans... C'est ainsi que nous parvenons, à partir de textes qui ne tiennent souvent qu'en quelques lignes, à avoir des renseignements sur plusieurs personnes à la fois : cinq pour le baptême, neuf pour le mariage.

Le mariage

Le mariage est presque systématiquement précédé d'un passage chez le notaire où est signé le **contrat** dont il est généralement fait mention dans l'acte². Le contrat est en effet nécessaire dans le Lyonnais qui ignore la communauté de biens au profit du régime dotal. Le contrat mentionne donc les biens qui constituent la dot de l'épouse et l'époux y joint la déclaration de la valeur de ses propres biens³, même si la valeur des biens de l'un et de l'autre n'est pas très importante, même si les apports personnels sont très faibles. La formule la plus employée est celle-ci : « La future se constitue en dot tous ses biens et particulièrement... ». Le mot *dot* sert seulement à préciser quels sera le sort des biens de la femme en cas de dissolution du mariage. Il s'agit généralement des « gains et épargnes » procurés par le travail préalable de la femme, essentiellement le trousseau ou le coffre garni, « les ustensiles et les marchandises du petit commerce qu'exerçait la future », même si les indications de profession sont moins courantes que pour l'homme, auxquels

² M. Garden : *Le contrat de mariage lyonnais. Une source de l'histoire sociale du XVIII^e siècle*, Actes du 89^e congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1964, section d'histoire moderne et contemporaine, tome 2, vol. 1, p. 51-75

³ Garden : *Lyon et les Lyonnais...*, p. 147-148

peuvent éventuellement et plus rarement s'ajouter les dots constituées par les parents. Pour l'homme, il s'agit surtout de l'évaluation des effets, biens meubles et économies, sans véritable énumération. Pour la période 1749-1751, Maurice Garden relève que 3% des contrats ne mentionnent pas d'apports, dans 45% des cas les apports sont inférieurs à 500 livres, soit environ 5600 euros en monnaie actuelle. Dans 21% des cas ils sont compris entre 500 et 1000 livres et dans 26% des cas entre 1000 et 10000 livres. Les moins de 5% restants dépassent 10000 livres.

Cependant, pour avoir une idée plus précise, il faudrait compléter les données fournies par les contrats de mariages par celles contenues dans les documents fiscaux, les testaments et les inventaires après décès.

Le mariage est précédé obligatoirement de la **publication des bans**, normalement au nombre de trois à l'occasion de trois messes dominicales et, si l'un des conjoints, le plus souvent le mari, est d'une autre paroisse, il doit présenter une « remise » signée par le curé ou le vicaire de la paroisse correspondant à son domicile. Dans ce cas, la publication a lieu dans les deux paroisses à la fois, et parfois plus lorsqu'est distingué du domicile de droit, celui des parents, le domicile de fait, celui des enfants.

Lorsqu'une **dispense** partielle ou totale de publication des bans est obtenue, le motif n'apparaît pas dans l'acte, ou bien exceptionnellement, ou encore de manière allusive : « pour des causes justes et raisonnables ». Mais le plus souvent, il s'agit de hâter le mariage avant l'arrivée du temps prohibé du Carême ou de celui de l'Avent, mais aussi l'âge, le remariage, la nécessité de régulariser une situation peuvent commander la discrétion. Le 30 novembre 1679, est célébré le mariage de Gabriel Guillermin avec Clémence Croze à la suite d'un mandement du vicaire général : on lit dans l'acte « Avant d'avoir imparti la susdite bénédiction nuptiale, j'ai interrogé le susdit nommé Guillermin ce qui l'obligeait à épouser la susdite. Il m'a répondu par devant les susdits témoins qu'il avait tort d'elle, ce qui l'obligeait de la prendre en mariage ». Le 3 août 1756, Pierre Seignard, garçon boucher chez Odet, rue des Farges, épouse Philippe Cotte et l'acte ajoute : « la mariée, fiancée avec Romain Pupier, jardinier à la Quarantaine, veuf de Marie Voulpe depuis environ un mois, obligé

de prendre la fuite en raison de ses malversations, s'est regardée comme dégagee de toute promesse et en a obtenu dispense ».

Dans quelques rares cas, et pour diverses raisons, le mariage s'assortit d'une dispense de lieu ou de domicile. Le 22 septembre 1678, Étienne Bachelu, de Limonest, épouse Pernelle Thinot, de Saint-Just, avec une dispense des trois bans et du lieu du mariage, « la mariée n'ayant pu se présenter à Saint-Just en raison de sa grande maladie », le mariage étant célébré dans une maison du quartier de Bourgneuf dans la paroisse de Saint-Paul. Le 13 octobre 1678, le mariage de Renaud Rabin avec Louise Rigolet a lieu dans la maison Nonnet aux Basses Verchères. Le 26 mai 1728, le mariage de Charles Demoras, marchand à Saint-Chamond, avec Jeanne Marie Fonclaire de Lahor, est célébré dans l'église des Minimes par le chanoine Léonard Lacroix, grand obéancier de Saint-Just, en personne. Le 12 juin 1744, Jean Louis Garnier et Françoise Bernard, tous deux de Villebois en Bugey, se marient à Saint-Just après avoir obtenu « dispense de deux bans, du lieu et du ministre ». La dispense de domicile peut être obtenue lorsque l'un des conjoints n'est pas établi dans la paroisse depuis un temps suffisant – prenons l'exemple de Pierre Bernard, ouvrier en étoffes de soie, à Saint-Just depuis quatre mois environ, qui se marie le 20 février 1764 avec Louise Déglise, ou celui d'André Martin, garçon parfumeur à Saint-Nizier depuis quatre mois environ, épousant Marguerite Dalin. C'est vrai aussi lorsque l'intéressé ne peut justifier d'un vrai domicile : ainsi, le 3 mai 1706, pour Mathurin Lebon, compagnon ouvrier en soie, « depuis vingt ans à la Charité », pour son mariage avec Marie Marcellin, ou, le 31 mai 1735 pour Joseph Thévenin, drapier drapant, « n'ayant point de domicile », marié avec Marie Marguerite Blanc, d'Élisabeth Chazelet, fille de défunt Laurent Chazelet, commissaire de la marine à Toulon, « pensionnaire depuis plus de deux ans dans le monastère des dames religieuses ursulines », qui se marie avec Jean Baptiste Mercier, bourgeois à Ainay, ou encore, le 25 février 1759, de Justin Cunillat, ouvrier passementier, veuf de Jeanne Delaunay, morte à Paris en 1746, installé semble-t-il provisoirement montée du Gourguillon, mais n'ayant pas de domicile fixe « étant par sa profession dans le cas de travailler tantôt d'un côté et tantôt d'un autre » et se remariant avec Marie Grillet.

Plus rarement, des dispenses peuvent lever les empêchements pour parenté, consanguinité ou encore affinité spirituelle. Le 19 novembre 1692, Gabriel Thève, maître en fer blanc à Sainte-Croix, épouse Étienne Marie Colomb, enceinte, avec la dispense de deux bans et de la parenté au second degré, « mais [les époux] ignorant leur affinité ». Le 2 mai 1747, Marie Arpin peut épouser Antoine Diot, maître cardeur de soie, veuf de Lucrèce Dumas, bien qu'elle soit la marraine d'un des enfants du marié. Le 5 mars 1753, Jean Julien Bondono, peintre en faïence, et Madeleine Devaux, blanchisseuse, peuvent se marier bien qu'ils soient parrain et marraine du même enfant. Le 25 juillet 1775, est célébré le mariage d'Henri de Reyllieu, négociant, et de Marguerite Arthaud, tous deux de Saint-Nizier, après avoir obtenu la dispense de deux publications, de domicile et de consanguinité ou affinité au second degré à la suite d'un bref du pape Pie VI du 1^{er} avril 1775 faisant suite à une « enquête faite en vertu d'une commission spéciale de quatre témoins ». Il faut parfois réhabiliter le mariage : c'est le cas, le 27 mai 1758, de Jean Bodoy, compagnon chandelier, et de Françoise Benoît, deux fois veuve, qui, depuis le 7 février, quand leur mariage a déjà eu lieu, ont « découvert qu'ils étaient parents du 3^e au 4^e degré ». Les futurs mariés produisent leur acte de naissance et, le cas échéant, l'acte de sépulture de leur père, de leur mère ou de leur précédent conjoint en cas de veuvage.

L'indépendance ou **majorité** est fixée à 25 ans. Mineurs et même majeurs, les futurs conjoints reçoivent le **consentement** de leur père ou de leur tuteur, parfois de la mère si celle-ci est veuve. Il n'est pas rare de trouver la formule : « [un tel] majeur et maître de ses droits, et néanmoins du consentement et en présence [du père, du tuteur] ». Le consentement est donné de vive voix par les parents présents à la cérémonie ou parfois par acte notarié ou encore par l'entremise d'un chargé de procuration. Dans quelques rares cas, l'un des deux époux est amené à se passer du consentement de son père ou de sa mère restée veuve après lui avoir fait trois sommations respectueuses : ainsi Jean Comte, maître charpentier depuis environ deux ans à Ainay, fils majeur de Jean Comte, de Villamblard en Périgord, lorsqu'il se marie le 22 mai 1773 avec Henriette Beaujelin ; ainsi également de Jean Rejanin, jardinier à Saint-Irénée, fils majeur de Jean Rejanin, décédé, et de Blandine Bertrand, lorsqu'il épouse, le 19 juillet 1779, Jacqueline Mayou. En effet, les parents peuvent déshériter leurs enfants

jusqu'à 30 ans s'ils se marient sans permission, ce qui explique l'emploi de ces sommations faites par les futurs époux à leurs parents non consentants⁴.

Le moment venu, quatre **témoins** de sexe masculin et majeurs sont présents au mariage. Ils certifient l'identité, la liberté, la catholicité et le domicile actuel des époux et il peut être ultérieurement fait appel à eux au cas où l'acte aurait disparu. La mention des témoins manque parfois ou se réduit à un nombre inférieur, mais peuvent s'ajouter d'autres personnes présentes, comme on peut le voir lorsque les signatures sont nombreuses. Il est fait appel couramment à des membres de la famille (frères, oncles, cousins, parfois grands-pères ou grands-oncles), parfois aux parrains. Le père du marié ou celui de la mariée est habituellement présent et même être compté directement au nombre des témoins, mais il peut, en cas d'éloignement géographique ou d'empêchement, être représenté par un fondé de procuration. En cas de décès du père, c'est un tuteur ou un curateur qui est présent. Si les témoins sont très généralement des hommes, il arrive que des femmes veuves remplissent cet office. Mais des témoins peuvent être pris en dehors du cercle familial, parmi les relations de voisinage ou de métier, dans la paroisse même ou dans une autre, avec toutes les combinaisons possibles. Il est intéressant enfin de relever l'omniprésence de certains témoins trouvés tout bonnement sur place.

Si la condition des témoins est généralement comparable à celle des mariés, il arrive que soient signalés des témoins d'une position différente et, dans ce cas, généralement plus élevée. À cet égard, le cas des **ecclésiastiques** retient l'attention, des simples clercs aux chanoines-barons en passant par les prêtres habitués et les prêtres perpétuels, soit qu'ils appartiennent à la famille d'un des conjoints, soit que leur présence rehausse la solennité de la cérémonie. Au mariage le 21 mars 1721 de Joseph Amoudry et de Marie Anne Ahure, l'un des témoins n'est autre que Léonard Lacroix, grand obéancier de Saint-Just, mentionné avec ses autres titres de docteur en Sorbonne, abbé de Saint-Julien de Tours et vicaire général du diocèse de Lyon, alors que les précisions manquent pour les mariés eux-mêmes. Dans certains cas cependant, il est loisible de penser que les ecclésiastiques sont là simplement pour faire nombre,

⁴ M. Garden : *Lyon et les Lyonnais...*, p. 214

car la proximité entre leur domicile et l'église et leur présence sur place les rendent plus facilement disponibles. Certains sont fréquemment cités, surtout jusqu'au milieu du XVIII^e siècle : ainsi de Floris Cady (243 fois entre 1680 et 1698), de Barthélemy Charavay (100 fois entre 1707 et 1739), de Nicolas Bossu (118 fois entre 1722 et 1739) ou de Mathieu Passinge (69 fois entre 1742 et 1771). La même remarque peut être faite, et pour l'ensemble de la période, à propos du tire-cordes, sonneur de cloches et homme à tout faire de l'église, modeste laïc certes, mais encore plus facilement disponible et qui ne peut lui non plus être apparenté à autant de monde : ainsi en est-il de Barthélemy Bonnet, cité 38 fois entre 1677 et 1717, de Simon Desgranges (135 fois entre 1687 et 1703), de François Soupât (146 fois entre 1707 et 1729), d'André Fayolle (70 fois entre 1755 et 1770) ou de Jean Baptiste Delorme (51 fois entre 1782 et 1790).

Un cas particulier est celui des enfants de l'hôpital général de la **Charité**⁵, aumône générale et enfants trouvés de Lyon. Rappelons que celui-ci, créé au XVII^e siècle, a pour fonction d'accueillir et secourir les enfants de plus de sept ans, que l'Hôtel-Dieu ne peut garder, qu'ils soient légitimes et orphelins – ce sont les enfants adoptifs de la Charité-, légitimes mais abandonnés, ou encore illégitimes, exposés et abandonnés, ceux-ci dénommés comme faisant partie du corps des Thérèses. Ils sont placés sous la tutelle des recteurs et administrateurs de la Charité et ont besoin de leur consentement lorsque, même majeurs, ils se marient.

Nous en trouvons à Saint-Just plus d'une vingtaine de cas pour le XVIII^e siècle. Ayant franchi le cap périlleux de la petite enfance, parvenus à l'âge adulte et exerçant une activité professionnelle plutôt modeste, mais qui leur permet de subvenir à leurs besoins et de fonder une famille, ou du moins de l'espérer, ils prennent pour conjoint quelqu'un du même milieu, parfois même du voisinage et, parfois, de la même provenance. Voici quelques exemples. Le 26 juin 1747, Jean Marie Prat, maître ouvrier en drap de soie, veuf de Lucrèce Valet, morte à l'Hôtel-Dieu, épouse Anne Christophe, dévideuse de soie, fille de la Charité et aumône générale, en présence, entre autres, de Charles Claude Briasson,

⁵ https://www.patrimoine-lyon.org/secteur_unesco/presqu_ile/ainay-3/l-hopital-de-la-charite

recteur et administrateur de la Charité. Le 8 juillet 1753, André Odier, majeur, compagnon ouvrier en drap de soie à la Platière, épouse Antoinette Lebeau, habitant rue des Farges, qui avait été reçue sous le nom de Benoîte Delay dans le corps des Thérèses et, semble-t-il adoptée ou recueillie par Mathurin Lebeau, maître ouvrier en drap de soie, époux de Marie Marcellin. Le 7 janvier 1758, a lieu le mariage de Pierre Cognet, affaneur à Sainte-Croix, veuf, et d'Anthelme Gros, du corps des Thérèses, « chapelière à Saint-Just depuis longtemps ». Le 7 janvier 1771, Pierre Hérodote, enfant adoptif de la Charité, dont les recteurs ont vraisemblablement choisi le nom, épouse Claudine Villier, ouvrière en soie. Le 12 janvier 1771, ce sont deux enfants de la Charité et tous deux ouvriers en soie qui contractent mariage : Joseph Faron et Claudine Sizière. Le 20 février 1787, Barthélemy Dalmais, jardinier au service des religieux minimes, épouse Madeleine Pichat, mineure, blanchisseuse de linge demeurant chez le père du marié, mais sous l'autorité des recteurs et administrateurs de la Charité. Nous pouvons encore prendre l'exemple de Daniel Ranque, 26 ans, fils adoptif de la Charité, faiseur de bas, qui, le 8 juillet 1787, épouse Jacqueline Raymond, puis, devenu veuf et ouvrier fabricant de gaze, se remarie avec Claire Coste, mineure et exerçant le même métier.

Le mariage résulte certes d'un choix individuel, mais il exprime aussi l'influence du groupe familial ou professionnel. Moyen d'intégration pour les nouveaux venus et facteur de stabilisation, il est aussi un élément d'un système d'alliance de familles, de professions et de conditions.

A suivre.

Pierre Pueyo





ACTES DE CATHOLICITE

Baptêmes

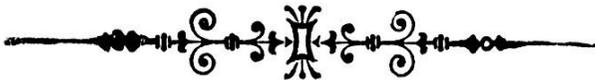
Ont été régénérés dans les eaux du baptême :

- ❖ Marceau SIMIAN, le 3 décembre, en la collégiale Saint-Just.
- ❖ Albane LUISIER, le 10 décembre, en la collégiale Saint-Just.
- ❖ Célestine BROS, le 23 décembre, en la collégiale Saint-Just.

Fiançailles

Se sont engagés dans la préparation au mariage :

- ❖ Cécile COCHIN et Pierre-Antoine BENOÎT, le 2 décembre.



ANNONCES REGULIERES

Servants de messe

Pour les garçons qui ont fait leur 1^{ère} communion.

- ❖ Répétition de 9h30 à 10h45, à la collégiale Saint-Just, le samedi **03 février**.

Des répétitions supplémentaires seront programmées pour les cérémonies spéciales.

A noter : samedi 15 juin, journée récréative des servants de messe à la Maison Padre-Pio.

Grands clercs

Pour les servants de messe lycéens, désireux d'approfondir leur formation et volontaires pour encadrer les plus jeunes.

- ❖ Quoi ? messe, topo, détente, dîner.
- ❖ Où ? à Saint-Just puis à la Maison Padre Pio de 18h30 à 22h00.
- ❖ Quand ? le vendredi **02 février**.

Catéchisme pour enfants

De la Moyenne Section au CM2, le mercredi de 9h30 à 10h30 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre-Pio.

Catéchisme pour collégiens

Le vendredi de 18h15 à 19h15 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre-Pio.

Catéchisme pour lycéens

Un mercredi sur deux (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 18h30 à 19h30, à la collégiale Saint-Just.

Cours de doctrine pour étudiants

Cercle Saint-Alexandre : tous les troisièmes lundis du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), à 20h00 au 45 rue Vaubecour - 69002 Lyon + un déjeuner par mois le dimanche.

Abbé Lion (07 81 91 89 93)

Cours de doctrine pour adultes

Le premier jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre Pio. Cours les jeudis **11 janvier**, 1^{er} février, 7 mars, 4 avril, 2 mai et 6 juin.

Abbé Giard (06 68 11 42 04)

Conférence sur l'art sacré

Le troisième jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre-Pio.

Thème de l'année : la sculpture chrétienne du XV^{ème} au XVIII^{ème}.

Conférence les jeudis **18 janvier**, 15 février, 21 mars, 11 avril, 16 mai et 13 juin.

Abbé Sow (06 01 36 14 01)

Premier vendredi du mois

Les premiers vendredis du mois en période scolaire :

- matinée spirituelle à la Maison Padre-Pio (messe à 08h30, conférence à 09h45, heure sainte et confessions à 10h30, fin à 11h30).

Prochaines occurrences : **2 février**, 5 avril, 3 mai et 7 juin.

- messe chantée à Saint-Just à 18h45, suivie de l'adoration eucharistique jusqu'à 22h00. Confessions de 20h00 à 22h00.

Maraudes du cercle Saint-Alexandre

Ouvertes à tous (adultes), les maraudes ont pour but d'aller à la rencontre des personnes isolées présentes dans les rues de notre ville afin de passer un peu de temps avec elles, leur apportant avant tout un réconfort moral accompagné d'un café et d'une petite touche spirituelle (médaille miraculeuse...). Cette

démarche permettra aussi de développer notre charité effective découlant de notre amour de Dieu qui doit se répandre sur notre prochain.

Quand ? le jeudi (en période scolaire) de 20h à 21h30

Où ? rdv au 2 rue Franklin (2nd)

Contact : abbé Danielsson (+46 7 30 63 09 16)

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 20 janvier** à 10h30 à la chapelle de la Sainte-Vierge de la Basilique Notre-Dame de Fourvière.

Dates suivantes : 17 février, 16 mars, 20 avril, 18 mai et 15 juin.



ANNONCES DIVERSES

Sous l'égide de Saint Philippe Néri, saint de la joie et de l'amitié un groupe se constitue, réunissant des paroissiens retraités de St-Just et St-Georges.

La première journée sera le lundi 29 janvier et commencera par la messe à 11h suivie d'un topo de monsieur l'abbé Giard. Nous nous retrouverons ensuite dans un restaurant et enfin nous proposerons une activité culturelle (expositions, visites variées, cinéma...)

Merci de vous inscrire à l'adresse c2sm@orange.fr ou 06 09 93 30 62.

Nous constituerons un groupe WhatsApp pour envoyer les informations précises.

Christine de Pazzis - Chantal de Saint Marc.

AGENDA 2023-2024

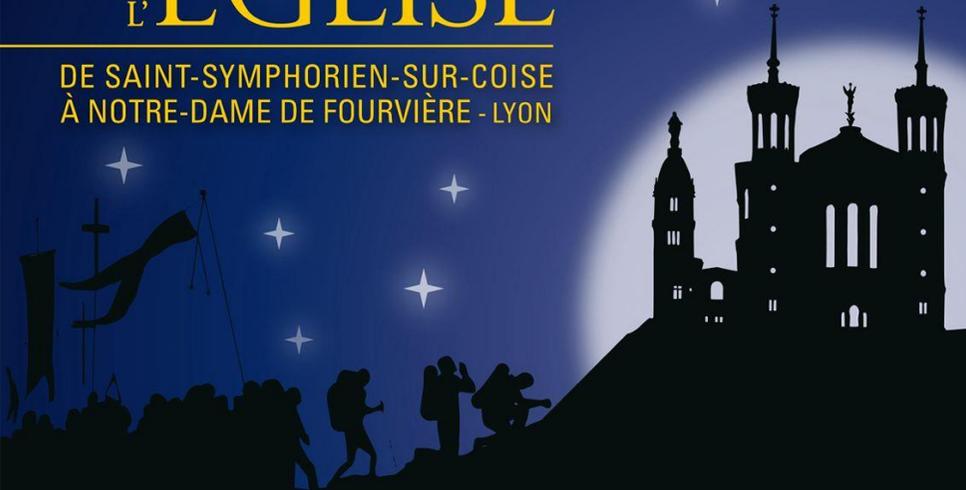


- ❖ du 9 au 10 février : Pèlerinage nocturne pour la France à Fourvière
- ❖ Mercredi 14 février : Mercredi des Cendres
- ❖ Samedi 9 mars : Récollecion de Carême pour dames
- ❖ Samedi 16 mars : Récollecion de Carême pour messieurs
- ❖ du 24 au 31 mars : Semaine Sainte
- ❖ Dimanche 5 mai : Professions de Foi
- ❖ 18, 19 et 20 mai : Pèlerinage de Pentecôte
- ❖ Dimanche 2 juin : Premières Communions et Fête-Dieu
- ❖ 8, 9 et 10 juin : Pèlerinage des mères de famille à Cotignac
- ❖ Samedi 22 juin : Kermesse et dîner paroissiaux

6^{ème} PÈLERINAGE NOCTURNE POUR LA FRANCE ET POUR L'ÉGLISE

DU VENDREDI 9
AU SAMEDI 10
FÉVRIER 2024

DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE
À NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE - LYON



*Prions, marchons et veillons
pour la France et pour l'Église !*

INFORMATIONS PRATIQUES :

Rendez-vous à l'église de Saint Symphorien-sur-Coise,
vendredi 9 février à 20h30 OU à la mi-parcours
au 459 La Goyenche, 69510 Thurins, samedi 10 février à 2h30.
Messe à la Collégiale St Just, samedi 10 février à 8h00.
Matériel demandé : sac à dos, café, nourriture, lampe et gilet jaune.

INSCRIPTIONS OUVERTES SUR LE SITE

Contact : peledenuitpourlafrance.fr



peledenuitpourlafrance.fr

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal¹, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.



1. Soixante-six pour cent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de bien
vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €
à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :

Faire un
don en ligne !



en scannant ce code
vous serez redirigé vers le site
de don en ligne de la fssp



INTENTIONS DE MESSES

Prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **18 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;
- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de la Petite
Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

Abbé Paul Giard.

Responsable de la rédaction

Abbé Paul Giard.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : Janvier 2024.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 www.communicantes.fr

Abbé Paul Giard - Chapelain

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : abbe@giard.fr

Abbé Hubert Lion - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 07 81 91 89 93 Courriel : abbe.hubertlion@gmail.com

Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : sowjc@yahoo.fr

Abbé Donatien Viot - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 72 77 18 60 Courriel : donatienviot@yahoo.fr



COLLEGALE SAINT-JUST – 39-41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jour de précepte

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- **10h00 : Grand'messe**
- 18h30 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement, *sauf vacances scolaires*
- 19h30 : Messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi, hors vacances scolaires

- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le vendredi, hors vacances scolaires

- 07h00 : Messe lue
- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le samedi

- 11h00 : Messe lue, *9h45-10h45 confessions*



MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, hors vacances scolaires